

FAQ pour les parents des futurs élèves de 1P

Chers parents,

Afin de vous accompagner lors de l'entrée de votre enfant dans la vie scolaire, l'Association des parents d'élèves a préparé, en collaboration avec la commune d'Echichens et l'établissement primaire de Morges Est (EP Morges Est), un document avec les questions les plus fréquentes des parents.

Comment dois-je inscrire mon enfant à l'école ?

Tout enfant recevra automatiquement le formulaire d'inscription au mois de décembre précédent la rentrée scolaire. Aucune démarche préalable n'est nécessaire.

En cas d'arrivée dans notre commune au-delà de cette date, vous voudrez bien vous annoncer auprès du secrétariat de l'établissement scolaire (021 557 95 15 ou ep.morges@vd.ch).

Mon enfant est né en août, puis-je anticiper son inscription pour la rentrée ?

Non. Dans le canton de Vaud, les élèves commencent leur scolarité obligatoire à l'âge de 4 ans révolus au 31 juillet. (LEO art. 57 al 1.)

Seule exception: Si l'enfant a déjà commencé sa scolarité dans une école publique d'un autre canton ou d'un autre pays, et s'il apparaît souhaitable de ne pas interrompre le

parcours scolaire déjà commencé (Décision n°144 du DEF). Dans ce cas de figure, vous devez contacter l'établissement scolaire. Une attestation de l'école qu'aura fréquentée votre enfant vous sera demandée.

Mon enfant est né en juillet, puis-je retarder son inscription pour la rentrée ?

Non. Seule exception: En cas de motif médical (Décision n°144 du DEF). Une demande spécifique doit être adressée à la direction de l'établissement scolaire, accompagnée d'un rapport médical.

Quels sont les prérequis pour commencer l'école ?

- Lui apprendre à accomplir des tâches de façon autonome et lui donner de bonnes habitudes (savoir – sans l'aide d'un adulte – s'habiller et se déshabiller, mettre ses chaussures, se moucher, se laver les mains, aller aux toilettes et s'essuyer, être capable de ranger ses affaires).
- Développer sa compréhension de la langue (pour cela, lui parler de manière claire et posée, lui donner des explications simples, l'écouter et lui raconter des histoires).
- Différer ses désirs et lui dire « non » (lui apprendre que tout ne peut pas être obtenu tout de suite ; il doit, par exemple, savoir attendre pour prendre la parole ou pour obtenir une réponse à ses demandes).
- Lui apprendre les règles sociales (l'encourager à avoir de nombreux partenaires de jeu, à respecter ceux-ci et à avoir un comportement adéquat dans un groupe de jeu).

Dans quel collège sera enclassé mon enfant ?

En principe, les enfants habitant Colombier, Monnaz et St-Saphorin sont enclassés au collège de Colombier et ceux habitant Echichens sont enclassés au collège d'Echichens ou de Romanel-sur-Morges. Afin de garantir



une bonne qualité d'enseignement, d'assurer un équilibre entre les effectifs et de respecter le quota maximum d'élèves par classe imposé par la législation, la direction de l'établissement peut être contrainte de déplacer des élèves dans un autre collège.

Les parents des élèves de 1P et 2P recevront l'en classement de leur(s) enfant(s) généralement après les vacances de Pâques.

Est-ce que je peux choisir le collège pour mon enfant ?

Non. L'établissement prendra soin – dans la limite de ses possibilités (en application des points mentionnés dans la question précédente) – de tenir compte du domicile de l'enfant, des fratries, du mode de garde (UAPE / maman de jour → vœu de collège à indiquer lors de l'inscription de votre enfant) et des transports scolaires mis en place.

Si mon enfant est scolarisé dans un autre village, comment se feront les trajets ?

Les trajets sont assurés par des bus scolaires. Ils sont organisés par les communes (ASIME). Les horaires sont transmis aux parents dès que possible et consultables sur le site de l'établissement (www.epmorges-est.ch/index.php/horaires) ou sur le site de la commune (www.echichens.ch/transportsscolaires).

Quel horaire aura mon enfant ?

Les enfants de 1P vont à l'école tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis matins ainsi que les mardis après-midi. En 2P, ils se rendront à l'école tous les jours sauf les mardis et mercredis après-midi.

Chaque collège a son propre horaire (www.epmorges-est.ch/index.php/horaires).

Quelles sont les possibilités de garde en dehors des périodes scolaires ?

- Cantine communale : Elle offre un accueil lors des pauses de midi, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Vous allez recevoir les formulaires d'inscription



avec le courrier d'en classement de votre enfant.

- Charly Chat, jardin d'enfants à St-Saphorin-sur-Morges : Vous trouvez plus d'information sur son offre sur le site : www.charlychat.ch

- Réseau AJEMA : Il offre des services de mamans de jour et des structures parascolaires (Arche de Noé à Colombier et Les Pand' Amis à Echichens). Les inscriptions à la liste d'attente sont ouvertes depuis le 1^{er} août de l'année précédant la rentrée et se font via son portail (kibe.cse.ch/morges_prod/PORTAL/AJEMA/Welcome.do) Les inscriptions dans les structures se font une fois que les en classements sont connus. Lors des attributions des places, la date d'inscription sur la liste d'attente est prise en considération. Donc si vous êtes intéressés, nous vous encourageons à vous inscrire au plus vite.

Quand mon enfant aura-t-il des vacances / congés ?

Vous pouvez retrouver cette information sur le site de l'EP Morges Est (www.epmorges-est.ch/index.php/vacances) ou sur le site de l'Etat de Vaud (www.vd.ch/themes/formation/jours-feries-et-vacances-scolaires).

Quelles sont les possibilités de garde en périodes de vacances ?

Centres aérés des structures parascolaires et jardin d'enfants. Plus d'information sur leur site internet : www.cver.ch, www.charlychat.ch et www.lespandamis.ch

Pour plus d'idées, n'hésitez pas à visiter notre site internet : www.apeechichens.com

Pour toute information complémentaire, nous sommes à votre disposition.

L'équipe de l'APE Echichens